



## **COMPTE-RENDU DU CTL DU 16/12/2016 (deuxième convocation suite au boycott unanime de la première convocation du 13/12/2016)**

*Assistait à ce CTL pour FO-DGFIP 79 : Olivier GARNIER*

**Il convient avant toute chose d'indiquer que, cette année, un boycott intersyndical unanimement respecté de la première convocation a conduit la Direction à reconvoquer les représentants des personnels le 16/12/2016 pour étudier, en particulier, le point de l'ordre du jour suivant : "emplois 2017", c'est à dire pour ceux qui ne parlent pas la langue directionnelle : "suppressions et transferts d'emplois", soit : pertes d'emplois pour la DDFiP 79.**

Ouverture du CTL à 9h10 (dans l'attente, vaine, des éventuels retardataires)...

### **1- Pour avis**

#### A- Approbation du PV du CTL du 4 novembre 2016

Approbation à l'unanimité

#### B- Emplois 2017

Lecture de la déclaration liminaire intersyndicale (jointe) par le représentant de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES. Devant le manque criant de dialogue, social, et actant l'inutilité d'une quelconque discussion sur le sujet, les OS ont décidé de ne pas prendre la parole au cours de ce CTL.

Le Président du CTL fait d'abord remarquer que les transferts ne sont pas des suppressions, et que si la charge est transférée, il est normal que les emplois correspondants le soient aussi, en l'occurrence au profit de la DIE nouvellement créée, et non impactée par les suppressions d'emplois. Ce sont donc bien 9 suppressions d'emplois et pas 13 que subira la DDFiP 79 en 2017.

Il précise aussi qu'il s'agit bien ici des emplois, et que c'est donc différent du sort individuel des agents qui les occupent, et que les pertes de cette année sont moindres que les années précédentes, et moindres aussi que le reste de l'interrégion...

**De notre côté, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer aussi que dans les soldes d'emplois, il y aura bien 13 emplois en moins à la DDFiP 79, histoire sans doute de la rendre plus forte, plus attractive et de garantir encore un peu plus sa pérennité et l'accomplissement des missions! Heureusement que c'est moins pire que les autres, et que les années précédentes! Ouf! Quand on pense qu'on a failli s'inquiéter!...**

Arguant que tout est dans les documents préparatoires fournis aux élus du personnel, le Président du CTL se borne à donner quelques précisions sur le sort des agents occupant les emplois transférés : concernant les évaluateurs des Domaines, un est d'ores et déjà "reclassé" au service comptabilité de la DDFiP, et les deux autres auront le choix, au mouvement, de suivre, ou non, la mission ; concernant la gestion domaniale, et s'agissant d'un service de la Direction, les agents concernés

auront le choix d'y rester, ou d'en partir, au bénéfice du mouvement national, ou local, selon leur catégorie. Quoi qu'il en soit, il n'y aura pas de priorité pour rejoindre la DIE (car il s'agit d'un transfert hors du département), mais le recrutement se fera au profil.

Devant la volonté affichée d'emblée des élus du personnel de ne pas échanger avec lui sur le sujet des emplois, le Président du CTL, vexé, peut-être, a en fait tout bonnement refusé de répondre aux demandes de précisions qui lui ont été faites par écrit en amont du CTL.

Il va sans dire que les élus du personnel présents ont émis un vote unanime "contre" (FO-DGFIP 79, CFDT, SOLIDAIRES (2)).

Au final, pour le département :

Service	Emplois
Direction	+ 1 AFIP
	- 1 AFIPA
	- 3 A (évaluateurs Domaine)
	- 2 C (dont -1 C /création DIE)
SIE Bressuire	- 1 B
Trésorerie de Bressuire	- 1 B
	- 1 C
SIP Saint-Maixent-l'Ecole	- 1 C
Trésorerie de Mazières en Gâtine	- 1 C
Trésorerie de Mauléon	- 1 C
Trésorerie de Parthenay	- 1 C
Trésorerie d'Airvault	- 1 C

Soit – 13 agents à la DDFiP 79 en 2017! (les données sont issues des documents préparatoires, fiche n°3, page 3)

**Ainsi, comme pour donner raison aux OS, les élus présents ont pu assister à une parodie de dialogue social... Le Président du CTL n'aura donc rien expliqué de ses choix, et n'aura en définitive pas donné aux agents de la DDFiP 79 les informations qu'ils étaient en droit d'espérer. Au moins aurons-nous échappé cette année au "c'est pas ma faute, je n'ai pas le choix", et autre "c'est une décision politique légitime car prise par des gens élus démocratiquement"...**

## **2- Pour information**

### Point sur l'immobilier et les chantiers

- site de Melle : cela suit son cours, l'avant-projet définitif a été présenté au conseil communautaire le 12 décembre. Les travaux devraient commencer début mai ou juin 2017, pour une installation au 1er septembre 2018 (3 administrations, dont la DDFiP avec 25 à 30 agents).
- site de Thouars : les travaux de la verrière seront engagés très bientôt, les dossiers sont

validés, le devis choisi est le moins onéreux, à qualité technique égale... Il faut noter qu'au CTL du 4 novembre, il avait été précisé qu'en raison du risque encouru, il était interdit de passer sous la verrière, et qu'en conséquence, il y avait urgence, et que les travaux devaient être faits rapidement... Il y a plus d'un mois! D'autre part, il faut se féliciter des économies réalisées sur les travaux de toiture de Bressuire (dont les skydômes, qui avaient parfois tendance à s'envoler et à s'écraser sur les voitures des collègues), puisqu'elles ont permis de boucler le budget travaux de verrière de Thouars... A qualité égale, vraisemblablement.

Le cadencement des travaux de réaménagement et d'installation des "nouveaux" services dans le bâtiment domanial est fixé : le service expérimental unifié du recouvrement en premier (janvier 2017), puis le reste de la trésorerie et l'inspection académique ultérieurement (les travaux à réaliser sont plus importants).

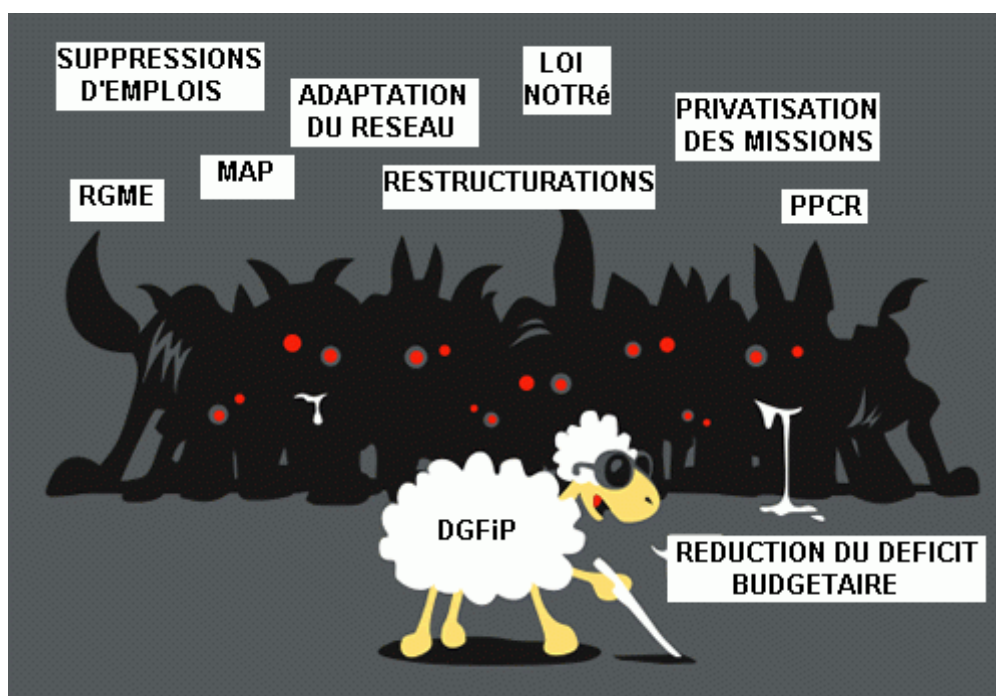
- site de Bressuire : les travaux de la toiture de Bressuire sont faits (avec des économies substantielles, donc) ; l'agent dont le véhicule avait été détérioré par le skydôme a été indemnisé.

La déclaration de travaux va être déposée sous peu ; le rétroplanning des opérations sera présenté aux OS en janvier.

- site de Niort/avenue de Paris : les différents plans ont été présentés aux services et aux agents du site (y compris la TPNSA). Une présentation complète interviendra au prochain CHS-CT. Le Pôle Fiscal devrait déménager vers le Château d'ici septembre 2017, et la TPNSA arriver sur son nouveau site au début 2018.

Fin du CTL à 9h40!

**13 agents en une demi-heure, ça c'est du rendement! Du véritable abattage!...**



**ET UNE BONNE ANNEE 2017!**

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/079/>